

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2459)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve et M. Lefèvre

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.